



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LE GUA s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. FARLEY Simon.

Date de la convocation : le 24/09/2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice au jour de la séance : 15

Quorum : 8

Nombre de membres du Conseil d'Administration votants (présents ou représentés) : 14

### Présents : (11)

M. Simon FARLEY, Président, Mme Catherine VIAL, Vice-présidente, Mme Muriel BLANC, Mme Lola CARTIER, Mme Béatrice DORE, Mme Michèle DZAMOUZAKIS, Mme Sandrine FERRARA, Mme Laura GANDAIS, M. Jean-Marc LORENZO, M. Cyrille PICHON, Mme Estelle REVOL.

### Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (3)

Mme Manon VIRGONE a donné procuration à M. Simon FARLEY.

Mme Véronique RIONDET a donné procuration à Mme Estelle REVOL.

Mme Annie BENELLE a donné procuration à Mme Muriel BLANC.

### Absents : (1)

Mme Simone OLIVA

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc LORENZO

Rapporteur : Mme Catherine VIAL

## DÉLIBÉRATION N° 16-2026 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation,

Le règlement intérieur joint en annexe précise les modalités d'organisation et de fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 voix pour,

- Approuve le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS joint en annexe ;
- Précise que ce règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat ;
- Autorise M. le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Certifié conforme  
Le Gua, le 05/10/2026  
Simon FARLEY  
Président du CCAS

Signature du secrétaire de séance

